

SOCIETE DE CHASSE ACI MONEIN CUQUERON PARDIES

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE A L'ISSUE DE LA CAMPAGNE 2015/ 2016

L'assemblée générale s'est tenue à la salle des chasseurs au Pont Lat le 17 juin 2016 à 20 heures en présence de M. le Maire de Monein et M. Haget représentant la municipalité de Pardies.

Après les remerciements adressés aux personnes présentes, à ceux qui œuvrent à la bonne marche de l'association, aux différentes institutions partenaires, le Président présente l'ordre du jour.

Compte rendu moral, compte rendu d'activités, bilan financier, renouvellement du tiers sortant, préparation de la campagne 2016/2017 : délégation de pouvoir aux responsables de battues, règlement intérieur 2016/2017, budget prévisionnel pour 2016/2017, questions diverses.

Dans le compte rendu moral, le Président évoque la participation à la vie de l'association pour laquelle seulement 10% environ des adhérents s'investissent dans les actions d'intérêt général. 90% font preuve d'individualisme et se positionnent en consommateurs.

Il est également évoqué le problème de la perception de la chasse avec 79% de Français favorables à l'interdiction de la chasse le dimanche et quelques nouveaux résidents sur la commune hostiles à la présence de chasseurs sur les terres voisines.

Sur le plan de la sécurité a été également évoqué l'article, concernant la responsabilité systématique du président par rapport à tous les adhérents et toutes les pratiques cynégétiques, qui figure dans la rubrique sécurité sur le site de la fédération départementale. Il est envisagé de demander une rencontre avec les responsables de la fédération pour clarifier cette affirmation et souligner l'impact prévisible sur le volontariat bénévole pour assumer le rôle de président de société de chasse ou ACCA. Les démissions risquent d'être d'actualité. On a le droit de s'interroger sur le désir déclaré de défendre la chasse.

Toujours sur le plan de la sécurité, 2 réunions d'information seront programmées courant juillet et début août à l'intention des chasseurs potentiels de grand gibier. La présence à ces réunions sera obligatoire et conditionnera la délivrance de la carte.

Une charte pour la chasse du sanglier destinée à harmoniser les pratiques sur le territoire a été adoptée à l'unanimité. Les territoires des propriétaires non signataires des droits de chasse seront désormais interdits à la chasse.

Les relations avec les sociétés voisines, Lucq de Béarn, Lahourcade et Parbayse perdurent en matière de coopération dans la réalisation des plans de chasse grand gibier et régulation des nuisibles, mais hélas sont évoquées aussi les relations plus tendues avec Cardesse et Goes sur fond de chasse du sanglier.

2 membres de l'ASGB prennent la parole pour demander que leur soit donnés en bloc les bracelets sanglier restants après répartition des 14 premiers. Malgré un problème de gestion que cela semble poser, la question sera examinée par le CA.

Le compte rendu moral est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

Le compte rendu d'activités est ensuite présenté.

Les comptages réalisés dans et hors GIC, révèlent un IKA lièvre en légère baisse mais en hausse pour le chevreuil sur l'ensemble du territoire.

55 bracelets chevreuil ont été exploités dans le cadre du tir d'été. 140 bracelets chevreuils ont été exploités au total de même que 15 bracelets sanglier.

Les associations ont bénéficié de dons de chevreuils pour l'organisation de repas.

14 lièvres ont été prélevés dans le cadre du plan de chasse.

Les nuisibles ont fait l'objet d'une attention particulière. 61 renards et 6 fouines, 4 visons d'Amérique, 64 ragondins, 79 corneilles, 37 pies ont été régulés en période de chasse ouverte, battues président, battues administratives du lieutenant de louveterie, tir à l'affût et piégeage.

Des lâchers de 450 faisans obscurs ont été réalisés encore cette saison le premier week-end de septembre octobre et novembre.

Au chapitre des animations, la société a organisé le repas chasseur, ouvert à tous qui a réuni 137 convives.

Le compte rendu d'activités, soumis au vote, est adopté à l'unanimité sans observations.

Pour la campagne 2016/2017, la délégation de pouvoirs aux responsables de battues est votée à l'unanimité pour Alfred HOURS, Gilbert BERGEZ, André LADAURADE, Michel POULIT, Didier MIRANDE, Serge CAMBOT et Fernand LABORDE.

Personne n'étant candidat à un poste au sein du CA, les trois membres sortants sont réélus à l'unanimité.

Le bilan financier de la campagne 2015/2016, présenté par le trésorier Jean Pierre MAISONNAVE, fait apparaître un solde légèrement positif. Il est approuvé à l'unanimité sans observations.

Le Président présente ensuite le projet de règlement intérieur pour la campagne à venir. Le tir du faisan commun sera toujours interdit sur tout le territoire. Des lâchers de faisan obscur seront réalisés en substitution. Pour le lièvre l'utilisation obligatoire de bracelets reste en vigueur.

Le tarif des cartes reste inchangé pour la campagne 2016/2017.

Le projet de règlement intérieur est approuvé à l'unanimité sans observations.

Le budget prévisionnel pour la campagne 2016/2017 est présenté.

8 adhérents méritants ont été récompensés.

INFORMATIONS :

- **Ouverture générale : 11 septembre 2016**
- **Permanences de vente des cartes : Ouverture anticipée sanglier : Samedi 13 août bar « petit manseng » de 9h à 12h**
- **Vente des cartes AIC ouverture générale : samedi 03, lundi 05 et samedi 10 septembre 2016 même lieu.**

L'ordre du jour étant épuisé, et en absence de questions diverses, le Président remercie l'assistance et invite les participants à partager le verre de l'amitié.